

Synthèse Axe 1

La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux.

Comment se transforme la manière de penser et de faire la guerre depuis la guerre de Sept ans (1756-1763) ?

Les enjeux politiques de la guerre : d'une opposition entre Etat à des conflits globaux.

La guerre, « continuation de la politique par d'autres moyens » à l'épreuve du XXIe.

I. La guerre aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles : guerres interétatiques et limitées

A. De la guerre aristocratique à la guerre de masse

Au XVIII^{ème}, les Etats européens se livrent des guerres limitées. Selon le **modèle clausewitzien**, elles éclatent pour des motifs politiques et permettent d'atteindre des objectifs politiques. Il s'agit de **conflits interétatiques** et **symétriques** : les Etats s'affrontent avec des armées similaires.

- Les armées royales ou princières sont l'outil politique du souverain. Elles sont essentiellement constituées de **professionnels de la guerre et recourent au mercenariat**. De dimensions réduites, elles sont commandées et dirigées par des cadres issus de la noblesse, comme lors de la guerre de Sept ans.

B. Lors des guerres révolutionnaires et napoléoniennes, la guerre change de nature

Les guerres de la Révolution (1792-1799) mettent fin à ce **modèle aristocratique**. Lors de ces **guerres révolutionnaires** puis **napoléoniennes**, la guerre change de nature. Les conflits deviennent **absolus** : il s'agit désormais de détruire les forces de l'adversaire grâce à l'utilisation d'une violence illimitée.

- Ce changement est rendu possible par le recours à la **conscription** et la force du **sentiment national**. Clausewitz explique la victoire des armées révolutionnaires par leur désir de vaincre, leur engagement au service d'une cause politique : anéantir les ennemis de la liberté.

Clausewitz a théorisé cette évolution de la guerre, qui n'est rien d'autre que « **la continuation de la politique par d'autres moyens** ». Elle est donc **un moyen, et non une fin**.

- Les autorités militaires doivent donc se plier aux objectifs politiques et non l'inverse. Son traité, *De la guerre*, devient une référence : il influence au XX^{ème} siècle les stratèges des guerres mondiales, comme les leaders des mouvements révolutionnaires.

II. La guerre au XX^{ème} siècle : la montée aux extrêmes

A. Deux guerres mondiales

Au XX^{ème} siècle, la guerre change d'échelle et s'industrialise.

- En 1757, la bataille de Rossbach oppose 75 000 combattants. En 1916 à Verdun, 1,2 million de soldats s'affrontent. 3 millions d'Européens périssent dans les guerres napoléoniennes entre 1805 et 1815.
- La Première Guerre fait plus de 10 millions de morts alors que 70 millions de soldats ont été mobilisés. Près de 100 millions de soldats participent à la Seconde Guerre mondiale qui fait 60 millions de morts parmi lesquels 60% de civils.

Ce changement d'échelle tient à la **nouvelle puissance de l'armement** (gaz, chars, avions, arme nucléaire). Les **guerres totales** mobilisent toutes les ressources disponibles humaines, économiques et financières, morales.

- Les sociétés se sont familiarisées avec la guerre par la conscription : le régiment est devenu après l'école un lieu de transformation de la société et de « **nationalisation des masses** » (d'après l'historien G. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*).

La **Première Guerre mondiale** est le premier exemple de **guerre totale**. Conformément au modèle clausewitzien, le **conflit éclate pour des motifs politiques** et voit s'opposer deux **alliances d'Etats**. Mais pour vaincre leurs adversaires, les Etats mobilisent toutes leurs ressources durant une longue période et à un degré jamais atteint auparavant.

Un nouveau palier est franchi lors de la **Seconde Guerre mondiale**. Les motifs de l'affrontement ne sont plus politiques mais idéologiques. Il s'agit désormais d'une véritable **guerre d'anéantissement**.

- La distinction entre combattants et non combattants s'estompe : au cours de la 2WW, les civils deviennent des cibles qu'il convient de frapper pour briser l'ennemi. Les bombardements stratégiques (*blitz* sur Londres en 1940-1941, bombardements sur l'Allemagne : Dresde 13-14 février 1945, Bombardements atomiques Hiroshima et Nagasaki 6 et 8 août 1945), les massacres et le **génocide** des Juifs et des Tziganes font des civils les principales victimes du conflit.

B. Derrière la guerre froide, des guerres chaudes

Avec la **guerre froide**, une **logique bipolaire** inédite se met en place. « **Paix impossible, guerre improbable** » (R. Aron) : la **dissuasion nucléaire** rend irréalisable un conflit armé direct entre les deux superpuissances. **L'intervention indirecte** devient la norme, avec l'implication croissante des services secrets CIA et KGB.

- Le nucléaire n'empêche pas les affrontements : une quinzaine de conflits ont lieu sur cette période, de la guerre de Corée (1950-1953) à la guerre du Golfe (1990-1991). Des conflits très meurtriers : 1,5 million de morts en Corée, 2 millions au Vietnam.

III. La guerre au tournant du XXIème siècle : prédominance des « guerres irrégulières »

A. Moins de guerres interétatiques et plus de guerres asymétriques

Dans le monde d'après guerre froide, les **conflits intraétatiques** se banalisent, ce qui rend souvent difficile l'intervention de l'ONU.

- Les guerres contemporaines sont **des guerres le plus souvent irrégulières** qui impliquent des **acteurs non étatiques** (rebelles, pirates, terroristes) qui n'appartiennent pas à une armée régulière et ne sont pas officiellement entretenus par un Etat.

Concernant les **grandes puissances**, leur avancée technologique n'a jamais été aussi grande, dissuadant une attaque directe et **empêchant toute guerre classique entre Etats**.

- Les **guerres asymétriques** se nourrissent de l'inégal accès à la technologie : les puissances misent sur la **cyberguerre** (attaque informatique des infrastructures stratégiques d'un Etat ou d'une entreprise), le **renseignement satellitaire**, les robots-combattants, les drones aériens et terrestres, les exosquelettes pour préserver les soldats. Le philosophe **Mickaël Walzer** y voit une « *nouvelle et dangereuse inégalité* » car elle conduit à opposer ces puissances, partisans du « *zéro mort* » à des adversaires pauvres et indifférents à la mort de leurs propres combattants.

B. Essor du terrorisme globalisé et faillite des Etats

Le **terrorisme islamiste** naît dans les années 1980, mis en œuvre par des organisations comme **Al Qaïda** qui cherchent au nom de **l'islamisme** (idéologie souhaitant fonder l'Etat et la société sur la loi islamique : la **charia**) et du **djihadisme** (courant violent prônant le djihad, guerre sainte, contre l'Occident et les musulmans qui ne partagent pas leurs convictions) à déstabiliser le monde.

- Les actions menées par ces organisations relèvent des **guerres irrégulières** : elles n'opèrent pas de distinction entre les populations civiles et militaires, tant dans le recrutement des combattants que dans les cibles choisies, et ne sont pas menées par des Etats ou armées régulières. Le terrorisme prolifère en Afrique et au Moyen-Orient à travers une nébuleuse liée à **Al Qaïda** et **Daech (Arc de crise)**.

De nouveaux acteurs intègrent les **zones grises** (territoires mal contrôlés par les institutions où se concentrent tous trafics, l'antimonde de Brunet) de la mondialisation : rebelles, pirates, terroristes, trafiquants mais aussi mercenaires employés par des sociétés privées ou des milices.

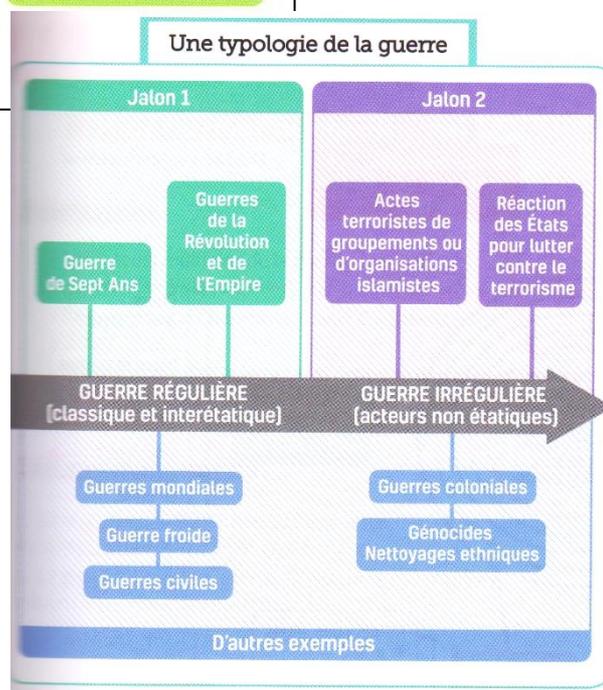
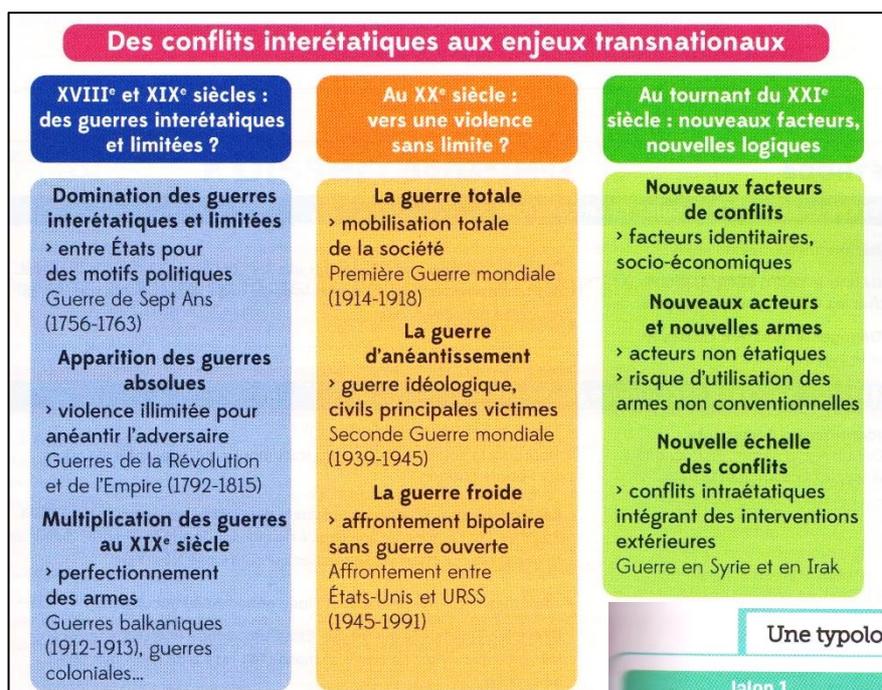
- A cause du **mal-développement** et du **terrorisme**, la guerre devient le mode normal de fonctionnement dans les **Etats faillis**, Etats qui ne parviennent pas à assurer leurs missions essentielles (santé, justice, sécurité). Des **seigneurs de guerre** remplacent l'autorité publique par la terreur, enrôlant les enfants soldats et traumatisant les civils.
- Ces nouveaux conflits ne respectent pas le droit de la guerre, tant par les acteurs non étatiques que par les Etats qui les combattent.

Points de vue : **Peut-on encore penser la guerre juste ?**

Synthèses Thème 2, Axe 1 : la dimension politique de la guerre

(Schémas tirés du manuel HGGSP Te, Nathan, 2020, ss. dir. S. Cote, p.125)

Analyser la guerre avec Clausewitz		
	FAIRE LA GUERRE	FAIRE LA PAIX
Guerre classique	Avant Clausewitz : conflits d'abord interétatiques – Géographie : le champ de bataille. Priorité à la guerre frontale ou de siège. – Combats entre armées professionnelles, de mercenaires ou de conscription, mais peu nombreuses. – Victimes d'abord militaires.	– Par la diplomatie entre les États (traités de paix).
Guerre selon Clausewitz : « Tous contre tous »	Le modèle de Clausewitz – Combats sur des fronts de plus en plus larges grâce à l'essor technique. Au XX ^e siècle, naissance des armées de masse. – Propagande pour diviser l'ennemi et coaliser les sujets et citoyens. – Morts militaires mais aussi civils car ce sont des combattants potentiels.	– Par la diplomatie. – Par la coopération notamment économique. – Par un multilatéralisme ponctuel de vainqueurs (congrès de Vienne, 1815; traité de Versailles, 1919).
Guerre après Clausewitz	Après Clausewitz : conflits d'abord transnationaux – Armées de professionnels peu nombreux, sauf en cas de conflit majeur, et guerres transnationales. – Guerres d'anéantissement politique (idéologies) et physique). – Multiplication des conflits asymétriques (guérillas, guerres civiles). – Victimes d'abord civiles dans ces guerres « irrégulières ».	– Par la diplomatie. – Par la coopération économique et sociale. – Par un multilatéralisme constant et mondial (G7 / G20 / ONU).



Peut-on encore penser la guerre juste ?

(Docs tirés du manuel HGGSP Te, Nathan, 2020, ss. dir. S. Cote, p.122-123)

1 Lutter contre le « fléau de la guerre »

Le point de vue de l'ONU

Nous, peuples des Nations unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances [...], avons résolu d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins. [...]

Art. 1. Les buts des Nations unies sont les suivants : maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix.

Art. 2. Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État.

Art. 51. Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Charte des Nations unies, 26 juin 1945.

2 La guerre contre le terrorisme

Le point de vue d'un chef d'État

Les États-Unis poursuivront deux grands objectifs sans relâche et patiemment. Premièrement, nous devons fermer les camps d'entraînement, déjouer les plans des terroristes et faire comparaître ces derniers devant la justice. Deuxièmement, nous devons empêcher les terroristes et les gouvernements qui cherchent à se doter d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires de menacer les États-Unis et le monde. [...] La Corée du Nord a un gouvernement qui s'équipe de missiles et d'armes de destruction massive tout en affamant sa population. L'Irak continue à afficher son hostilité envers les États-Unis et à soutenir le terrorisme. [...] De tels États constituent, avec leurs alliés terroristes, un axe maléfique et s'arment pour menacer la paix mondiale. [...]

L'Amérique sera le champion de la défense de la liberté et de la justice, parce que ces principes sont justes, vrais et inaliénables pour tous les peuples du monde. [...]

En un instant, nous nous sommes rendus compte que cette décennie serait décisive dans l'histoire de la liberté et que nous étions appelés à jouer un rôle exceptionnel dans le cours des événements de l'humanité. Rarement le monde a eu à faire face à un choix aussi clair et dont les effets sont aussi importants.

Georges W. Bush, Discours sur l'état de l'Union, 29 janvier 2002.

REPÈRE

La théorie de la guerre juste

Pour le philosophe américain Michael Walzer, une guerre est juste si elle respecte :

- le « *jus ad bellum* » (« droit de faire la guerre ») : il faut que la cause de la guerre soit juste et que toutes les solutions non violentes aient été d'abord essayées ;
- le « *jus in bello* » (« droit dans la guerre ») : pendant le conflit, les belligérants doivent respecter les règles du droit international humanitaire (DIH), aussi appelé « droit de la guerre », codifié dans les Conventions de Genève et de La Haye ;
- le « *jus post bellum* » (« droit après la guerre ») : une fois le conflit terminé, les accords de paix doivent être équitables et la situation finale ne doit pas être pire que celle d'avant le conflit.



Le point de vue d'une ONG

3 L'usage de la torture

Mobilisation d'Amnesty International à Paris le 10 janvier 2012 pour dénoncer l'usage de la torture par les États-Unis à Guantanamo. C'est sur cette base militaire située à Cuba que les terroristes présumés sont emprisonnés et interrogés.

► Pour enrichir votre réflexion

► La guerre juste selon Augustin d'Hippone (354-430)

Philosophe et théologien chrétien, il s'inspire du droit romain et du christianisme pour initier une pensée de la guerre juste.

« On peut définir les guerres justes ainsi : ce sont celles qui vengent des injustices, quand une famille ou une collectivité, qui a été victime d'une attaque armée, a négligé ou bien de punir les méfaits que les siens ont subis, ou bien de reprendre ce qui lui a été injustement arraché. »

Quaestionum in Heptateuchum.

► ... et Mickaël Walzer

Philosophe américain né en 1935, il écrit :

« Les guerres justes sont des guerres limitées, menées conformément à un ensemble de règles destinées à éliminer, autant qu'il se peut, l'usage de la violence et de la contrainte à l'encontre des populations non combattantes. »

Guerres justes et injustes, 1991.

► Le droit de la guerre selon Thomas d'Aquin (1224-1274)

Philosophe et théologien chrétien, il formalise le *Jus ad bellum* dans le contexte des croisades.

« Pour qu'une guerre soit juste, il faut trois conditions : l'autorité du prince, sur l'ordre de qui la guerre doit se faire. Il n'est pas du ressort d'une personne privée d'engager une guerre [...]; une cause juste : c'est-à-dire qu'il est requis que ceux qui sont attaqués méritent de l'être en raison de quelque faute [...]; une intention droite chez ceux qui font la guerre ; c'est-à-dire qu'on doit se proposer de promouvoir le bien ou d'éviter le mal. »

Somme théologique, 1266-1273.

► La théorie réaliste de Nicolas Machiavel (1469-1527)

Théoricien italien de la politique, de l'histoire et de la guerre.

« Un prince doit donc n'avoir d'autre objet ni d'autre pensée, ni s'approprier d'autre art que celui de la guerre, de son organisation comme de la discipline qui s'y rapporte – car c'est le seul art qui convient à celui qui commande, et il a tant de valeur que non seulement il maintient au pouvoir ceux qui sont nés princes, mais souvent il permet aux hommes de condition privée de s'élever à ce titre. »

Le Prince, 1513-1532.

4 « La seule chose juste, c'est la paix »

Le point de vue d'un pape

Dans ce livre d'entretiens avec le sociologue français Dominique Wolton, le pape François rompt avec la doctrine traditionnelle de l'Église catholique, qui légitimait la guerre menée au nom de la foi.

Pape François : Faire la guerre au nom de Dieu, ce n'est pas juste. La seule chose juste, c'est la paix.

Dominique Wolton : Trouvez-vous qu'en trente ans les rencontres d'Assise¹ ont permis de peser un peu pour la paix ?

Pape François : Oui, oui. Peut-être pas sur une paix concrète, puisque nous sommes en état de guerre. Mais oui dans la conception que cette guerre est injuste. Aujourd'hui encore, nous devons bien penser le concept de « guerre juste ». Nous avons appris en philosophie politique que, pour se défendre, on peut faire la guerre et la considérer comme juste. Mais peut-on dire une « guerre juste » ? Ou plutôt une « guerre de défense » ? Car la seule chose juste, c'est la paix.

Dominique Wolton : Vous voulez dire qu'on ne peut pas utiliser le concept de « guerre juste », c'est cela ?

Pape François : Je n'aime pas l'utiliser. On entend dire : « Moi je fais la guerre parce que je n'ai pas d'autres possibilités pour me défendre. » Mais aucune guerre n'est juste. La seule chose juste, c'est la paix.

Pape François, *Politique et société, rencontres avec Dominique Wolton*, Éditions de l'Observatoire, 2017.

1. Rencontres interreligieuses pour la paix organisées depuis 1986 à l'initiative du pape à Assise, en Italie.